

Les Scop : Un cadre juridique et fiscal attractif une solution pour la transmission

Gescop Ouest organise des journées de formation destinées à l'ensemble des experts comptables et collaborateurs.

Cette journée de formation a pour objectif :

- Permettre aux experts comptables et collaborateurs d'approfondir les spécificités juridiques et fiscales des Scop et de maîtriser la répartition des excédents nets de gestion,
- Présenter les atouts du statut dans les schémas de reprise transmission notamment la Scop d'amorçage, dispositif créé par la loi du 31 juillet 2014.
- Découvrir les nouveaux montages possibles dans le cadre du développement des SCOP existantes : le groupe coopératif, montage créé par la loi du 31 juillet 2014.

Cette formation sera animée par Bernard Penhoet, Délégué Territorial et Benjamin Pais de Sousa, Responsable juridique

Programme de la formation

Les spécificités fiscales des Scop et Scic

- Les excédents nets de gestion : rappel des principes
- Les choix de répartition : cadre légal et règles statutaires
- Le calcul de l'IS
- Incidences et présentation fiscale
- Les particularités liées aux accords de participations dérogatoires
- Le traitement spécifique de la PPI dans les Scop

La transmission-reprise par les salariés

- Les facteurs clés de succès
- Les spécificités du montage juridique
- Les outils de financements
- Présentation de cas

Le développement des SCOP existantes et des Scic

Groupement de Scop

- Les spécificités du Groupe coopératif et les autres dispositifs

Les participants qui le souhaitent pourront exposer les problèmes concrets qu'ils ont rencontrés.



Durée de la formation

1 jour

Cette formation se déroule au sein de l'une des Scop du réseau.

Public visé

Experts comptables et Collaborateurs

Dates

Rennes : 16 novembre 2017

Brest : 17 octobre 2017

Nantes : 19 octobre 2017

Caen : 21 novembre 2017

Coût

400€ HT (repas inclus)

Bulletin d'inscription

Nom – Prénom du (des) participant(s)	Coût par participant :
	Cout total HT :
	TVA 20 % :
	Montant à payer TTC :
Règlement par chèque à l'ordre de GESCOPE Ouest	

GESCOPE Ouest

7 Rue Armand Herpin Lacroix – CS 73902 – 35039 RENNES CEDEX

Tel. 02.99.35.21.54 - Courriel : sdenier@scop.coop - Web : www.les-scop-ouest.coop

N° d'agrément de formation continue : 53 35 0380435